

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 22 juin 2020

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 15.

L'an deux mil vingt, le 22 juin à 19h15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Shelburn sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 18/06/20.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : délégation du conseil municipal au maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme

- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, le conseil municipal décide d'autoriser les adjoints à exercer ces délégations.

Objet : commissions communales

- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social est présidé de droit par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.

M. le Maire propose de désigner 4 membres parmi les élus. Sont désignés membres du CCAS : Sandrine SALAÜN, Michèle OLLIVIER, Baptiste PEZZOLI, Marie-Christine MEVEL.

- La CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

À l'issue des élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal. 24 personnes doivent être proposées pour la commune de Pludual et les services des finances publiques choisiront 12 commissaires dans cette liste (6 titulaires et 6 suppléants).

Liste des personnes proposées par le conseil municipal : Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL, Jean-Yves BLEJAN, Chantal BATTUT, André FICHANT, Marcel GUILLOUX, Sébastien MELZASSARD, Claude TARTIVEL, Martine PASTOL, Albert OLLIVIER, Daniel BERGERAT, Hervé SALAÜN.

- Autres commissions

Il est précisé que le maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

- finances et budget : l'ensemble du conseil municipal
- information et communication : Frédéric LE TURLUER, Ronan RIOU, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Christophe LE MERRER
- travaux (voirie, aménagement, assainissement) : Baptiste PEZZOLI, Frédéric LE TURLUER, Marie-Christine MEVEL, Jérémy PATUREL, Sandrine SALAÜN
- appel d'offre

titulaires : Baptiste PEZZOLI, Frédéric LE TURLUER, Laurence HERPE

suppléants : Ronan RIOU, Christophe LE MERRER, Floryse BUTTEZ

- culture, animation, jeunesse, sport, tourisme : Christophe LE MERRER, Sandrine ARTUR, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Ronan RIOU, Fabien TARTIVEL
- social, ainés : Sandrine SALAÜN, Michèle OLLIVIER, Marie-Christine MEVEL, Nicole HENGOAT.

Objet : désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a procédé à l'élection ou à la désignation des délégués ou représentants de la commune au sein d'organismes divers :

- Syndicat Départemental d'Énergie
1 représentant titulaire : Frédéric LE TURLUER
1 représentant suppléant : Sandrine ARTUR.
- Syndicat de Gendarmerie
3 membres : Yves GUILLERM, Christophe LE MERRER, Eliane LE PLAPOUX.
- CNAS
1 délégué élu : Jérémy PATUREL.
- Défense
1 correspondant « défense » : Jérémy PATUREL.
- Sécurité routière
1 correspondant sécurité routière : Yves GUILLERM.

Objet : projet de requalification des cheminements piétons : choix du maître d'œuvre

Il est rappelé que le conseil municipal avait confié l'assistance à maîtrise d'œuvre du projet de requalification des cheminements piétons aux services de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités). Ces derniers ont préparé la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre qui s'est déroulée en avril-mai.

Suite à cette consultation et à l'examen des offres, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société ING Concept pour un montant de 9 500,00 € HT
- d'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives au marché.

Objet : effacement des réseaux rue du Petit Pré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver :

- le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue du Petit Pré » à PLUDUAL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 48 000,00 € T.T.C (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« La commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élèverait à 16 000,00 €.

- le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue du Petit Pré » à PLUDUAL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14 600,00 € T.T.C (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« La commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élèverait à 8 516,66 €.

- le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue du Petit Pré » à PLUDUAL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 10 900,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« La commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élèverait à 10 900,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Objet : programme de voirie 2020

M. le maire propose le programme de voirie 2020 suivant avec les estimations faites par les services de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) :

Stade de football	21 560,00 € HT
VC Kerguyomard	16 383,75 € HT
VC Bouriot	5 508,00 € HT
VC Kergresquen	4 568,50 € HT
	48 020,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme proposé
- de confier l'assistance technique, juridique et financière aux services de l'ADAC pour un montant de 900,00 € HT
- d'autoriser le lancement de la consultation
- d'autoriser le Maire à signer le marché après examen des offres ainsi que toute pièce relative au marché.

Questions et informations diverses

→ réunion demain mardi 23 juin à 10h30 pour le projet de requalification des cheminements piétons

→ rendez-vous jeudi 25 juin à 15h30 avec un agent des services de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour le bâtiment des religieuses

→ cellule d'appui à l'isolement dans le cadre de la stratégie relative à l'épidémie de COVID-19 ; deux élus référents pour la commune : Michèle OLLIVIER, Sandrine SALAÜN

- désignation des délégués et suppléants de la commune pour les élections sénatoriales lors d'une séance du conseil municipal qui devrait être fixée le vendredi 10 juillet (à confirmer)
- un cadenas sera mis sur le lavoir du bourg
- information donnée par Nicole HENGOAT sur un appel à projet pour une structure sport et santé
- remerciement à Fabien TARTIVEL pour le prêt d'une tonne à eau utilisée lors d'une intervention sur le réseau d'eaux pluviales suite à de fortes pluies orageuses la semaine passée.

La séance est levée à 20h05.

Signatures des membres présents